

AVIS D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 A L.123-18, L.181-10, L.211.1 ET SUIVANTS L.212.1 A L.212-11, L. 214-8, L.214-1 ET SUIVANTS, R.123-1 A R.123-23 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : PROJET D'EXTENSION DU SITE EXPLOITE PAR LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PRODUCTEURS DU GATINAIS (C.A.PRO.GA.) A SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX, 754 ROUTE DE SOLTERRE.

PETITIONNAIRE : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PRODUCTEURS DU GATINAIS (C.A.PRO.GA.) LA MEUNIERE - SIEGE SOCIAL : 190 BIS RUE PAUL DOUMER, CS 50357, 45125 MONTARGIS GEDEX

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX, 754 ROUTE DE SOLTERRE.

DUREE DE L'ENQUETE : 18 JOURS, DU MARDI 10 NOVEMBRE AU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 INCLUS

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE ET SON RESUME NON TECHNIQUE EST DEPOSE A LA MAIRIE DE SAINT-HILAIRE SUR-PUISEAUX OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE, ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT A CET EFFET.

LE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE :

- SUR SUPPORT NUMERIQUE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL) GITE COLIGNY, BATIMENT C, 131 RUE DU FAUBOURG BANNIER 45000 ORLEANS

- SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DU LOIRET : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classeses-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisations-unicques>

LE PUBLIC POURRA SOLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRES DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PRODUCTEURS DU GATINAIS (C.A.PRO.GA.) LA MEUNIERE

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR DESIGNÉ PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS, M. MICHEL CARQUIS, INGÉNIEUR EN RETRAITE, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR RECEVOIR SES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES À LA MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX AUX DATES SUIVANTES :

- MARDI 10 NOVEMBRE 2020 DE 16H A 19H
- SAMEDI 14 NOVEMBRE 2020 DE 9H A 12H
- VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 DE 9H A 12H

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :
- SUR LE REGISTRE OUVERT À CET EFFET À LA MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX (LE BOURG 45700 SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX)

- PAR VOIE POSTALE À L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR A LA MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX
- PAR COURRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE : DDPP-SEI-CAPROGASTHILAIRE@LOIRET.GOUV.FR

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT dans la Loiret dans les meilleurs délais.

LES RAPPORTS ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE À LA MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX, À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL) ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE, LE PRÉFET DU LOIRET STATUERA PAR ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ASSORTI DE PRÉSCRIPTIONS.